

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE THANN - CERNAY

Séance du : **12 avril 2023**

Nombre de membres en exercice : **47** - Nombre de membres présents : **38** - Procurations : **6**

POINT N°2 – ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES - PATRIMOINE BATI

2B) Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au PETR (POLE EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL) DU PAYS THUR DOLLER

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

Résumé

Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au PETR du Pays Thur Doller.

RAPPORT

La Communauté de Communes est représentée au PETR par 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants.

Pour des raisons de disponibilité, Monsieur HORNY, délégué titulaire, souhaite libérer son poste au profit d'un représentant plus disponible.

Il convient par conséquent d'élire un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Il est proposé de procéder par un vote public à main levée.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Est candidat pour le poste de délégué titulaire :

- Madame Francine GROSS

Il n'y a pas d'autres candidats.

Au vu des résultats, Madame Francine GROSS est élue déléguée titulaire pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au sein du PETR du Pays Thur Doller.

Est candidat pour le poste de délégué suppléant :

- Monsieur François HORNY

Il n'y a pas d'autres candidats.

Au vu des résultats, Monsieur François HORNY est élu délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes de Thann-Cernay au sein du PETR du Pays Thur Doller.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance :



Francine GROSS
9^{ème} Vice-Présidente



Le Président :



François HORNY
Maire d'Aspach-Michelbach